

Institut universitaire
de médecine sociale et préventive
Lausanne

■ RESUME
POLITIQUES ET PRATIQUES CANTONALES
EN MATIERE DE PREVENTION VIH/SIDA
ET D'EDUCATION SEXUELLE A L'ECOLE

*Brenda Spencer, Barbara So-Barazetti, Marie-Jo Glardon
avec la collaboration de Séverine Scott*

Lausanne 2001

Etude financée par :

Contrat no 316.95.5755 A-B-C
Cette évaluation a été mandatée par l'Office fédéral de la santé publique et financée par la Commission de contrôle de la recherche sur le sida, projet no 91-7074, Berne.

Extrait du rapport :

Spencer B, So-Barazetti B, Glardon M-J avec la collaboration de Scott S. Politiques et pratiques cantonales en matière de prévention VIH/sida et d'éducation sexuelle à l'école. Lausanne : Institut universitaire de médecine sociale et préventive, 2001 (Raisons de santé, 66).

Remerciements :

Nous remercions vivement les répondantEs du questionnaire adressé aux cantons ainsi que les personnes-ressources ayant fourni les informations collectées dans cette enquête. Nous remercions également Monique Weber-Jobé et l'Unité de formation Profa, Lausanne, pour leur collaboration.

Commande :

Le rapport dans son entier et en français peut être commandé à l'adresse :

Institut universitaire de médecine
sociale et préventive/UEPP
Rue du Bugnon 17
1005 Lausanne

Tel 021 314 72 92
Fax 021 314 72 44
E-mail uepp@inst.hospvd.ch

Problématique

Comment la prévention VIH/sida pourrait-elle être institutionnalisée dans les écoles ? Quels sont les indicateurs pour mesurer le niveau d'intégration actuel de la prévention VIH/sida ? L'étude "Politiques et pratiques cantonales en matière de prévention VIH/sida et d'éducation sexuelle à l'école" menée dans le cadre de l'évaluation globale de la stratégie de prévention du sida en Suisse, dont les points saillants sont présentés dans ce résumé, décrit et analyse les politiques appliquées dans les écoles suisses en matière de prévention VIH/sida et d'éducation sexuelle.

En Suisse la responsabilité politique de l'éducation échoit aux 26 cantons, ce qui implique la nécessité d'investiguer la situation dans chacun des cantons.

En ce qui concerne la prévention VIH/sida et l'éducation sexuelle dans les écoles suisses

- l'étude met en évidence **le contexte** dans lequel s'intègre cet enseignement
- à travers une série de questions d'évaluation spécifiques elle recense ses **bases légales et administratives** (le cas échéant, l'absence de celles-ci) ainsi que **son organisation et sa mise en œuvre**
- elle examine la faisabilité d'identifier des **indicateurs de durabilité** de la prévention VIH/sida et de l'éducation sexuelle dans le système actuel
- elle fournit des informations relatives à la réalisation et à l'évaluation de **l'objectif 5 du Programme national VIH et sida 1999 à 2003**, à savoir : "Jusqu'à fin 2001, le thème VIH/sida figure au programme des écoles publiques, professionnelles et supérieures en tant que partie intégrante de la discussion sur l'amour, les relations et la sexualité ; les maladies sexuellement transmissibles et la dépendance y seront également abordés" ¹

Sont présentés dans ce résumé

- l'essentiel de la **méthodologie** utilisée
- les éléments importants du **contexte** cantonal et éducatif
- les **réponses résumées** aux questions d'évaluation
- la synthèse des **conclusions et recommandations**

Questions d'évaluation

Les questions d'évaluation spécifiques à cette étude sont les suivantes :

- Quelles sont les bases légales et administratives pour les cours de prévention VIH/sida et d'éducation sexuelle ?
- Comment sont organisés les cours de prévention VIH/sida et d'éducation sexuelle ?
- Quel niveau de couverture atteint cette éducation ?
- Quel est le contenu des cours de prévention VIH/sida et d'éducation sexuelle ?
- Dans quelle mesure la prévention VIH/sida est-elle incluse dans l'éducation sexuelle ?
- Quelle formation reçoivent les intervenants ?
- Quel matériel didactique est utilisé ?

¹ Somaini B, Twisselmann W, Ferber T, Schlegel F. VIH et sida: programme national 1999-2003. Berne : Office fédéral de la santé publique; 1999.

- Existe-t-il différents modèles d'organisation, et si oui, quelles sont leurs caractéristiques ? Quels sont les avantages et inconvénients des différents modèles ?
- Existe-t-il une garantie de durabilité de la prévention du sida à l'école ?

Méthode

Une grille d'analyse a été développée pour classifier les informations relatives aux questions d'évaluation, ainsi que des données contextuelles. Elle comporte les domaines suivants :

- les bases politiques et administratives
- les moyens
- la mise en œuvre
- la couverture
- la formation
- le contenu
- le matériel didactique
- la pérennisation

Ces informations ont été récoltées à partir d'une recherche de documentation auprès de chaque canton² ainsi que des entretiens avec 97 personnes ressources provenant des autorités cantonales compétentes, des instances supracantonales et des écoles. Les données ainsi obtenues ont été saisies sous Access dans un fichier structuré en fonction de la grille d'analyse. Deux analyses ont été menées : une analyse de synthèse au niveau de chaque canton (intracantonale) et une analyse transversale (intercantonale) relative aux questions d'évaluation. Une synthèse des résultats par canton a été restituée à toutes les autorités cantonales pour vérification, avant la rédaction finale.

Contexte

Pour des raisons d'ordre historique, **deux différents modèles d'organisation** des cours d'éducation sexuelle se sont développés dans les écoles, selon les deux régions linguistiques principales de Suisse. En Suisse allemande, c'est généralement le "modèle interne" qui est appliqué : les enseignants sont chargés d'inclure les différents aspects de l'éducation sexuelle dans les branches d'enseignement existantes. Le concept "éducation sexuelle" en tant que tel n'existe pas forcément. En Suisse romande en revanche, les cours d'éducation sexuelle sont donnés par des spécialistes externes formés à cet effet ("modèle externe") ; ceux-ci donnent aux élèves un nombre déterminé de cours durant la durée de leur scolarité obligatoire. Dans les deux modèles il est occasionnellement fait appel à des intervenants externes spécialisés dans le domaine du VIH³.

Pour plusieurs raisons la situation se présente de façon très hétérogène :

- selon la région (deux modèles différents)

² Seul un canton, Appenzell Innerrhoden, a refusé de participer.

³ Au Tessin les deux modèles sont présents.

- d'un canton à l'autre : du fait de la souveraineté des cantons en matière d'éducation, chaque canton a ses propres bases légales et administratives ainsi que ses propres plans d'études
- au sein des cantons, en fonction du niveau d'enseignement, la responsabilité de l'enseignement obligatoire et celle de l'enseignement post-obligatoire échoient à des autorités administratives distinctes
- au sein des cantons, en fonction du système scolaire, chaque niveau scolaire a ses propres plans d'étude
- au sein des cantons bilingues on retrouve les deux modèles. Pour cette raison les deux parties sont traitées séparément et l'analyse se base sur des « unités cantonales⁴ » plutôt que des cantons
- dans le cadre de l'enseignement obligatoire au niveau secondaire I (11-15 ans) : les plans d'étude diffèrent selon les filières dans certains cantons
- dans le cadre de l'enseignement post-obligatoire : chaque école établit son propre plan d'étude, généralement sur la base de différents plans d'études élaborés au niveau fédéral et cantonal ; de plus, les enseignants ont une grande liberté d'interprétation
- en fonction du contexte dans lequel l'enseignement est donné : le point central de l'étude est la **prévention VIH/sida**, mais ce thème peut être soit enseigné séparément, soit abordé dans le cadre d'autres thèmes d'enseignement, à savoir l'**éducation sexuelle**, la **promotion de la santé**, ou encore dans le cadre d'autres branches d'enseignement tel que la biologie ou la "*Lebenskunde*". Il s'agissait donc de mener une recherche par rapport à **trois thèmes possibles**

La situation est en constante évolution :

- les plans d'étude sont révisés régulièrement et évoluent en fonction du développement des concepts pédagogiques
- les concepts relatifs à la santé et à l'enseignement sont en constante évolution, par exemple, le concept de promotion de la santé gagne du terrain par rapport à d'autres approches plus traditionnelles de prévention dans les écoles

Réponses aux questions d'évaluation

■ Quelles sont les bases légales et administratives pour les cours de prévention VIH/sida et d'éducation sexuelle ?

Prévention VIH/sida : une notion d'obligation d'enseigner est présente dans les documents analysés pour les niveaux de scolarité obligatoire dans tous les cantons sauf GL et VD⁵. La prévention VIH/sida est néanmoins assurée par d'autres dispositions dans le canton de VD. Les écoles post-obligatoires ne sont pas systématiquement mentionnées dans les dispositions cantonales. Il existe dès lors une lacune évidente dans la majorité des cantons.

⁴ En raison des différences constatées dans les cantons bilingues, les informations les concernant ont dû être présentées séparément. Pour cette raison, le terme "unité cantonale" est utilisé et l'abréviation des cantons bilingues est suivie de la lettre 'f' pour la partie francophone et de la lettre 'g' pour la partie germanophone.

⁵ La situation a été modifiée en décembre 1999 : la loi sur la santé publique mentionne désormais explicitement l'éducation sexuelle parmi les "mesures de santé scolaire" (article 45).

L'éducation sexuelle a des bases légales solides dans l'école obligatoire ; mais ces bases sont lacunaires au niveau post-obligatoire.

En ce qui concerne le thème de la **promotion de la santé**, il existe partout une base légale, sauf pour les écoles professionnelles.

Le problème identifié au niveau post-scolaire était déjà présent lors de la publication des premières lois et directives touchant au VIH en 1987/88, dans la mesure où il n'existait pas dans chaque canton une indication claire pour ces écoles. Ces lacunes semblent être devenues plus marquées dans les années qui ont suivi.

Bien que l'enseignement de la prévention VIH/sida soit le plus souvent obligatoire (au moins au niveau secondaire I), l'éducation sexuelle reste soumise au droit de veto parental.

La présence d'une notion d'obligation encourage l'enseignement des thèmes mais ne constitue pas une garantie d'enseignement effectif. Par contre, l'enseignement peut tout à fait avoir lieu en l'absence d'une base légale.

■ Comment sont organisés les cours de prévention VIH/sida et d'éducation sexuelle ?

Modèle interne

Bien que théoriquement la responsabilité soit attribuée à la hiérarchie administrative, dans la pratique, il incombe à chaque enseignant ou à la direction d'école, de donner du poids ou non à l'éducation sexuelle. L'interprétation des directives écrites est laissée largement à leur appréciation. Les structures administratives/organisationnelles donnent des impulsions et des recommandations et mettent leurs compétences à disposition, mais elle n'exerce pas leur autorité en imposant, par exemple, des critères de qualité ou un contrôle. Cette éducation est traitée en fait comme beaucoup d'autres sujets scolaires qui ne font pas l'objet d'examen : on fait confiance aux enseignants pour les traiter consciencieusement. Ce modèle se pratique en Suisse alémanique et partiellement au Tessin.

Modèle externe

L'éducation sexuelle est reconnue par les autorités et par des écoles comme "sujet pas comme les autres" qui nécessite des dispositions spéciales. C'est le canton ou les communes (au niveau primaire) qui assument la responsabilité que cette éducation soit donnée dans les écoles. Ils prennent en charge la rétribution des spécialistes. Un minimum de périodes d'enseignement de qualité est ainsi assuré moyennant le fait que les enseignants puissent se sentir dispensés de la tâche "délicate" de l'éducation sexuelle. Elle reste ainsi un peu en marge de la vie scolaire quotidienne.

En plus des régions latines qui connaissent ce modèle depuis longtemps, on constate en Suisse alémanique qu'un certain nombre d'écoles du niveau post-obligatoire commencent à déléguer la tâche de l'éducation sexuelle à l'extérieur.

Coexistence des deux modèles

Certains cantons laissent l'éducation sexuelle aux enseignants, mais dans la pratique, ceux-ci invitent de manière quasi systématique des intervenants extérieurs à donner les cours ou à les compléter.

Mise en garde

De façon générale, un grand nombre d'acteurs sont impliqués à tous les niveaux : politique, administratif, mise en œuvre. Selon les informateurs, la coordination n'est pas toujours adéquate, et la définition des tâches et responsabilités entre les différents organes n'est souvent pas assez clairement définie.

■ Quel est le niveau de couverture atteint par cette éducation ?

Il est difficile d'avoir des informations précises concernant le niveau de couverture de cette éducation. Bien que les informations soient plus facilement obtenues pour l'école obligatoire que pour l'école post-obligatoire, même à ce niveau-là, l'intégration du thème VIH dans l'éducation sexuelle, et de l'éducation sexuelle dans la promotion de la santé, rend problématique l'appréciation de la couverture. Au niveau post-obligatoire, l'évaluation est difficile non seulement en raison d'un possible "emboîtement" des thèmes, mais aussi à cause de l'indépendance des écoles dans la définition du contenu de l'enseignement.

Néanmoins, les informations qui ont pu être obtenues indiquent qu'au **niveau primaire**, dans au moins un tiers des unités cantonales, il y a une bonne couverture en éducation sexuelle. Au **niveau secondaire I**, la plupart des élèves reçoivent une éducation ; souvent les deux thèmes (sida et éducation sexuelle) sont traités ensemble. Il semble que la majorité de l'enseignement a lieu pendant cette partie de la scolarité.

Au **niveau secondaire II (écoles de maturité et écoles professionnelles)** c'est à chaque établissement, voire à chaque enseignant, de déterminer la place qu'il souhaite accorder à cette éducation. Il semblerait que la couverture soit très hétérogène, certaines écoles ont mis en place un enseignement systématique, d'autres ont des actions et initiatives ponctuelles et d'autres encore, pour différentes raisons, accordent peu d'importance aux thèmes ; dans les écoles professionnelles la prévention VIH/sida est moins intégrée à l'éducation sexuelle.

Une enquête sur la sexualité des adolescents de 16 à 20 ans, menée en 1995-1996, a montré que bien que les cours d'éducation sexuelle soient donnés dans l'ensemble du pays, des différences régionales subsistent, ces cours étant moins fréquents en Suisse allemande. Ces résultats peuvent en effet s'expliquer par les différences d'organisation constatées entre les régions ; le système dans les régions alémaniques offre une moins bonne garantie de couverture⁶.

■ Quel est le contenu des cours de prévention VIH/sida et de l'éducation sexuelle ?

Des informations ont pu être récoltées concernant le contenu des enseignements de prévention VIH/sida et d'éducation sexuelle mais elles ne sont pas exhaustives.

Dans les cantons francophones (modèle externe), la formation des intervenants définit le contenu, tandis que dans les cantons alémaniques (modèle interne), ce sont surtout les plans d'études des différentes matières qui contiennent des indications quant au contenu de l'enseignement.

Les principaux thèmes de l'éducation sexuelle et de la prévention VIH/sida sont en général cités dans les plans d'étude et les directives. Dans certains cantons, les sujets relevant de l'éducation

⁶ Néanmoins, ces résultats peuvent en partie également s'expliquer par la différence de conceptualisation en ce qui concerne "l'éducation sexuelle" retrouvée entre les deux modèles.

sexuelle sont désignés par des termes flous. Certains sujets ne sont pas cités dans tous les cantons (interruption volontaire de grossesse, pornographie, homosexualité, information sur lieux de conseil).

Ces documents de référence ne garantissent pas l'homogénéité du contenu dans les classes. Lorsque les enseignants sont chargés des cours (modèle interne), la manière de traiter les thèmes et le poids à leur accorder est le plus souvent laissé à leur appréciation. Les enseignants sont alors libres de choisir le contenu et la pédagogie selon leur appréciation des besoins de leurs classes.

Lorsque les interventions sont faites par des spécialistes externes (modèle externe), le contenu est plus homogène de par la formation commune et spécifique. Par contre, ils disposent de peu de temps par rapport à leur mission.

Concernant les niveaux d'école :

Pour les écoles post-obligatoires qui disposent de plans d'étude pour chaque établissement, aucune uniformité cantonale ne peut être établie. Les enseignements sont souvent organisés par l'école (initiative du directeur ou d'une autre personne chargée de santé ou de prévention) et par conséquent les interventions jouissent d'une certaine homogénéité, souvent par le biais des intervenants externes.

Il existe des documents écrits de référence, décrivant de manière claire le concept de l'éducation sexuelle et son contenu, qui inclut la prévention VIH/sida. En voici quelques exemples.

Le chapitre "*Sexualerziehung*" du "*Lehrplan Lebenskunde*" (utilisé à FRg⁴, LU, UR, SZ, NW, OW, VSg⁴, ZG) représente une directive de qualité pour le niveau de l'école obligatoire, avec un contenu précis.

Le plan d'étude de biologie de la "*Kantonsschule*" à Lucerne (niveau secondaire II) est également complet.

En français, le plan d'étude d'éducation sexuelle édité par le Service Santé Jeunesse du Canton de Genève peut être considéré comme un document de référence pour le modèle d'organisation des experts externes. Il ne s'adresse pas à des enseignants, mais aux animateurs spécialisés en éducation à la santé et l'éducation sexuelle.

■ Dans quelle mesure la prévention VIH/sida est-elle incluse dans l'éducation sexuelle ?

Lorsque des cours d'éducation sexuelle ont lieu, le VIH est bien intégré, mais ces cours ne représentent qu'une des formes d'intégration de la prévention VIH/sida dans le système scolaire. Il existe d'autres cas de figure : l'intégration dans un cours plus large (le plus fréquemment dans le cours de biologie) ; l'intégration dans le cadre de l'enseignement transversal⁷ ; le traitement de la prévention lors d'événements ponctuels (animés le plus souvent par des spécialistes externes). Plusieurs approches peuvent exister dans un même canton. L'intégration se fait donc de diverses façons.

En ce qui concerne les tendances à l'avenir, seul BL prévoit de continuer avec des cours VIH ad hoc, sinon le reste des unités cantonales prévoient l'intégration de la prévention VIH/sida dans des concepts plus larges, la plupart dans une perspective de promotion de la santé.

⁷ Le terme courant en allemand '*fächerübergreifend*' a été traduit en français par l'expression 'enseignement transversal'.

L'intégration de la prévention VIH/sida à "la discussion sur l'amour, les relations et la sexualité" à l'école, telle décrite dans l'Objectif 5 du Programme national, semble largement admise. Néanmoins 7 unités cantonales estiment cet objectif pas atteint. Les problèmes se posent essentiellement au niveau de la scolarité post-obligatoire mais également au niveau obligatoire pour BS et ZH. Le Programme national n'est pas toujours connu dans le milieu et il existe un certain flou autour de l'objectif 5, cette intégration étant comprise de façon hétérogène.

■ Quelle formation les intervenants reçoivent-ils ?

Personnel enseignant

Le corps enseignant chargé du thème de la prévention VIH/sida ou de l'éducation sexuelle y est rarement préparé par une formation spécifique, celle-ci n'étant généralement pas prévue dans la formation de base ; la formation continue offre quelques cours spécifiques, mais ces cours sont peu fréquentés par les enseignants.

Par contre, les enseignants ont souvent une formation socio-pédagogique. Cette formation comprend l'enseignement de compétences sociales utiles à l'ensemble des thèmes de la prévention (la communication, la prise de responsabilité, la gestion du risque).

En conclusion, aucune préparation systématique à l'enseignement de ces thèmes n'existe actuellement, bien que dans le modèle interne, le corps enseignant soit systématiquement chargé d'assumer cette tâche.

Spécialistes externes

La formation des spécialistes externes francophones est sérieuse (2 ans de travail théorique et pratique). Elle offre un cadre pour travailler les méthodes et les concepts des interventions d'éducation sexuelle à l'école. Néanmoins, le personnel bénéficiant de cette formation n'est pas assez nombreux par rapport aux besoins, et les statuts ainsi que les conditions de travail sont très hétérogènes d'un canton à l'autre.

■ Quel est le matériel didactique utilisé ?

Un choix important de matériel didactique est accessible aux enseignants. Par contre, il existe un certain besoin de pouvoir disposer d'un choix de matériel ayant fait l'objet d'une présélection, voire de "paquets didactiques" spécialement conçus et limitant le temps de préparation des cours.

■ Existe-t-il différents modèles d'organisation, et si oui, quelles sont leurs caractéristiques et quels sont les avantages et les inconvénients des différents modèles ?

Aspect	Modèle externe	Modèle interne
Bref descriptif	L'éducation sexuelle, y compris la prévention VIH/sida, est assurée par des institutions extérieures à l'école ou par un personnel spécialisé attaché au système scolaire. Les cantons et communes prennent la responsabilité d'assurer que cette éducation ait lieu.	Les cours traitant de la sexualité et du VIH sont normalement inscrits dans les plans d'étude ; les enseignants sont chargés de les organiser et de les donner, éventuellement avec l'appui de spécialistes externes. Dans la pratique, il incombe à chaque enseignant ou à la direction de l'école de déterminer la place accordée au sujet et d'interpréter les plans d'études.

Aspect	Modèle externe	Modèle interne
Responsabilité administrative	Au niveau de la scolarité obligatoire, tous les cantons concernés ont identifié un organe responsable ou mandaté. GE, TI et VD ont une seule structure chargée de l'ES pour tous les niveaux d'école.	Les responsabilités réparties entre les différentes structures ne sont pas toujours claires, ce qui est problématique surtout au niveau post-obligatoire.
Prise d'initiative	La décision est prise au niveau cantonal ou communal (obligatoire) ou par l'école elle-même (post-obligatoire).	L'enseignant décide de quelle façon il suit les plans d'étude (obligatoire). Au niveau post-obligatoire ce sont les directeurs d'école et/ou les enseignants qui le font. L'initiative est prise parfois par des institutions extérieures.
Contrôle	Un contrôle de la couverture fait en principe partie de la routine administrative. Sur le contenu, les spécialistes travaillent en équipe et ont des supervisions pour assurer la qualité de la prestation.	Les organes de contrôle (inspecteurs) ne posent que rarement des questions au sujet de l'éducation sexuelle. Le sujet échappe particulièrement au contrôle lorsqu'il est transversal ou lorsqu'il n'y a pas de coordination entre les enseignants à ce sujet.
Moyens financiers	Les spécialistes externes reçoivent des subventions ou des contrats qui, parfois, doivent être renégociés chaque année.	Ce sont les salaires des enseignants qui représentent la plupart des moyens financiers engagés.
Approche du thème	L'éducation sexuelle est reconnue comme un sujet en soi, mais c'est "un sujet pas comme les autres" nécessitant l'intervention de personnes externes à l'école. En principe, il est soumis au veto parental. Les parents peuvent dispenser leur enfant d'assister à cet enseignement.	L'éducation sexuelle n'est pas forcément reconnue comme un thème en soi, mais peut se retrouver à plusieurs endroits dans le plan d'étude. Quand le thème apparaît en tant que tel dans les plans d'étude, il est précisé qu'il doit être discuté avec les parents.
Les intervenants et leurs formation	Les cours sont donnés par des experts externes ayant bénéficié d'une formation spécialisée dans le domaine de la sexualité.	L'éducation est donnée par les enseignants, ayant donc reçu une formation générale d'enseignant, mais très rarement une formation spécialisée dans la sexualité
Contenu	Défini par la formation des intervenants ; bien structuré mais nécessairement restreint à cause du temps.	Défini dans les plans d'étude à des niveaux de précision variables. Manque de transparence concernant l'interprétation faite par les enseignants des plans d'étude.
Intégration	Le VIH est toujours inclus dans les cours d'éducation sexuelle (exceptions au niveau primaire).	Le sujet est généralement intégré aux questions de promotion de la santé ou à d'autres branches d'enseignement (exemple : cours de biologie).

Aspect	Modèle externe	Modèle interne
Principaux avantages	La qualité des interventions est assurée. La couverture (au moins d'une base minimum) est assurée. Les cours ne sont pas tributaires de la motivation des enseignants. Un certain contrôle est inhérent au modèle.	Les interventions peuvent être faites "sur mesure" et selon les exigences d'une classe à un moment voulu. Bonne stabilité des moyens financiers car les thèmes sont intégrés dans le système scolaire.
Principaux inconvénients	La stabilité des moyens est variable. Bien que le travail des équipes externes n'exclue pas que les enseignants interviennent aussi à ce sujet, le système peut laisser penser que le domaine est déjà couvert et certaines occasions d'intervention risquent alors d'être perdues. Avec ce système il ne va pas de soi que le sujet soit intégré et il y a nécessité d'assurer que le travail des équipes externes soit relayé par le personnel enseignant. Une coordination particulière est nécessaire.	L'enseignement des thèmes est tributaire de la motivation des enseignants et/ou des directeurs des écoles. Au niveau post-obligatoire, la responsabilité administrative est très dispersée (inconvenient, toutefois pas inhérent au modèle). Il n'est pas évident que les écoliers, surtout les plus âgés, souhaitent discuter de questions de sexualité avec leurs enseignants ⁸ .

■ Existe-t-il une garantie de durabilité de la prévention VIH à l'école ?

La question du **maintien des activités de prévention VIH/sida et de l'éducation sexuelle** est au cœur de l'étude. Il s'est avéré que la situation est fort complexe.

Un certain nombre de conditions minimales doivent être réunies pour créer les bases nécessaires à la durabilité : par exemple l'inclusion de la prévention VIH/sida et de l'éducation sexuelle dans le plan d'étude ; la proposition d'un concept d'enseignement clair dans ce domaine ; l'inclusion de la prévention VIH/sida et de l'éducation sexuelle dans la formation des enseignants ; le monitoring des pratiques d'enseignement. Aucun critère simple n'a cependant pu être établi. Par exemple : dans certains contextes, il existe de bons plans d'étude, mais ils ne sont pas suivis par les enseignants ; certains cantons peuvent se targuer d'une solide tradition pratique dans ce domaine, bien qu'ils n'aient pas de bases légales ou administratives. Il est donc extrêmement difficile d'établir des **indicateurs de durabilité** fiables.

⁸ Meyer Z. Das Informations-Verhalten Jugendlicher bezüglich Aids und Aids-Prävention [Lizentiatsarbeit an der Rechts- und Wirtschaftswissenschaftlichen Fakultät der Universität Bern]. Bern: Institut für Marketing und Unternehmungsführung Prof. Dr. Richard Kühn, 1999.

Synthèse des conclusions et des recommandations

Bases légales et administratives	<ul style="list-style-type: none"> ■ L'obligation de traiter les thèmes VIH et éducation sexuelle est formulée dans des textes de loi et ordonnances administratives (modèle externe) ou par les plans d'étude et programmes scolaires (modèle interne). Bien que l'existence d'une base légale ne constitue pas à elle seule une garantie de durabilité, c'est un élément essentiel pour inscrire cette éducation dans l'enseignement de base à long terme. La prévention VIH/sida et l'éducation sexuelle devraient alors être explicitement mentionnées dans les plans d'études s'appliquant à toutes les écoles, quel que soit le niveau de scolarité. ■ Les plans d'études, les concepts et guidelines, lorsqu'ils sont élaborés, constituent une bonne base, mais un dispositif pour assurer leur utilisation devrait y être associé. ■ Les parents ont le droit de demander une dispense des cours d'éducation sexuelle. Par contre, ce n'est pas le cas pour la prévention VIH/sida : la présence de ce thème dans les plans d'étude constitue donc "une notion d'obligation". L'association des deux thèmes laisse donc un "flou juridique" autour de cette question, même si dans la pratique cela ne pose pas souvent problème. ■ L'objectif 5 du Programme national semble prendre comme présupposé le fait que les thèmes liés à la sexualité figurent déjà dans les plans d'étude. Ce n'est pas toujours le cas au niveau post-obligatoire. Pour que le VIH puisse s'intégrer dans les discussions autour de la sexualité, il faut déjà que ces discussions elles-mêmes soient prévues. 			
	Constat	Exemples de lacunes spécifiques	Mesures à envisager	Exemples de bonnes pratiques pouvant servir de référence
Le principe de l'éducation sexuelle et de la prévention VIH/sida est admis dans la plupart des cantons au niveau de l'école obligatoire. Par contre, il n'est pas acquis au niveau post-obligatoire	<p>Niveau obligatoire : GL, BS, SO, TH (plans d'étude extrêmement flous)</p> <p>Niveau post-obligatoire : Les plans d'étude cadre au niveau fédéral ne sont pas explicites. Les écoles sont libres d'inclure ou non la sexualité/prévention VIH/sida dans leur programmes</p>	Un lobbying auprès des autorités responsables assurerait que la prévention VIH/sida et l'éducation sexuelle soient explicitement présentes dans les plans d'étude fédéraux, cantonaux et des écoles (travail de sensibilisation et de négociation)	<p>LU : Biologielehrplan der Kantonsschule Luzern</p> <p>SG : guidelines (niveau obligatoire)</p> <p>GE : plan d'étude</p>	

Organisation

- Il est nécessaire de clarifier les responsabilités politiques et administratives pour cette éducation. C'est surtout valable au niveau post-obligatoire. Plusieurs acteurs sont souvent impliqués, aussi bien aux niveaux politique et administratif que sur le terrain, et des efforts particuliers sont nécessaires pour assurer une bonne coordination.
- Différents systèmes de financement des intervenants ont été expérimentés dans le modèle externe.

Constats	Exemples de lacunes spécifiques	Mesures à envisager	Exemples de bonnes pratiques pouvant servir de référence
<p>Les lignes de responsabilité sont peu claires à tous niveaux.</p> <p>La responsabilité est très dispersée (confiée largement aux directeurs d'école) au niveau post-obligatoire</p>	<p>BS, BE, LU, SG (peu de coordination, responsabilités mal définies ou communiquées) et pour SO où le responsable est à la fois concepteur, coordinateur et intervenant. Les cantons NE, TG, ZH et VS ont également identifié des problèmes de coordination</p>	<p>Lorsque plusieurs départements sont impliqués, une commission cantonale établit la répartition des responsabilités</p> <p>Les cantons identifient clairement les structures qui assument dans les faits la responsabilité pour les thèmes. Ils confient à ces structures l'assurance de qualité et de durabilité de cet enseignement</p> <p>L'OFSP soutient ces structures dans leur travail de sensibilisation (met à disposition des guidelines, check-lists et argumentaires)</p>	<p>TI : la loi sur la promotion de la santé traite de la collaboration entre les départements concernés. Une commission est nommée à chaque nouvelle législature : la <i>Commissione per l'educazione sessuale nelle scuole</i></p> <p>GE : le service de la santé de la jeunesse, dirigé par un médecin, est responsable d'un cahier des charges clairement défini pour les trois domaines et tous les niveaux scolaires</p> <p>GR : étude cantonale d'analyse des besoins : recommandations concernant la répartition des responsabilités</p>
<p>La stabilité des systèmes de financement est variable</p>	<p>Bef : le statut de APESE, l'institution qui assure l'éducation sexuelle, n'est pas assuré</p>	<p>Un mode de financement plus stable pour les systèmes les plus fragiles est assuré</p>	

Couverture et contrôle

- La couverture ne semble pas toujours suffisante dans le modèle interne. Etant donné que le sujet n'est pas soumis aux examens scolaires, il n'est pas prioritaire ; son enseignement dépend de l'appréciation de chaque enseignant. Il y a un manque de transparence quand l'enseignement est transversal ("*fächerübergreifend*", abordé dans plusieurs branches d'enseignement). Il existe des différences régionales dans la fréquence des cours sur l'éducation sexuelle⁹ qui peuvent s'expliquer par une plus faible couverture dans la région alémanique mais également par la dispersion des différentes composantes de cette éducation dans plusieurs cours.
- Etant donné le poids décisionnel des enseignants, la formation de ceux-ci devient cruciale, mais celle-ci est inadéquate en ce qui concerne les thèmes.
- Un soutien matériel pour les enseignants serait très utile.
- Au niveau obligatoire, un relativement bon niveau de couverture est rapporté par les cantons. C'est surtout au niveau post-obligatoire que les lacunes dans la couverture sont évidentes. Une sensibilisation des directeurs d'écoles est nécessaire.
- L'utilisation du modèle externe pourrait être encouragée pour les écoles post-obligatoires.
- Il n'existe actuellement pas de dispositif de contrôle adéquat dans le modèle interne.

Constat	Exemples de lacunes spécifiques	Mesures à envisager	Exemples de bonnes pratiques pouvant servir de référence
<p>Bien que le niveau de couverture rapporté soit relativement bon, il existe un risque intrinsèque de lacunes dans le modèle interne car la dispensation de l'enseignement de ces thèmes dépend de la motivation des enseignants. Ces lacunes sont surtout évidentes au niveau post-obligatoire. Ces lacunes peuvent avoir les causes suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • manque de temps, les enseignants étant surchargés 	<p>Pas de plage d'horaire pour les leçons (BEg)</p> <p>Seul 1/3 des établissements de formation préparent les futurs enseignants à aborder les thèmes de la sexualité</p> <p>Au niveau post-obligatoire : Estimations de faible couverture</p> <p>Il existe une conviction (non vérifiée) que les élèves sont saturés par le thème du VIH</p>	<p>Des plages horaires précises sont désignées pour les thèmes (cantons, écoles)</p> <p>Des modules d'enseignement pour chaque niveau d'école sont disponibles (OFSP, ou autre institution compétente, en collaboration avec des spécialistes en pédagogie)</p> <p>Des mesures de sensibilisation sont entreprises dans les lieux de formation pour les enseignants (OFSP)</p>	<p>Quelques cantons indiquent que les leçons doivent être données pendant la "<i>Klassenstunde</i>" (réunions de classe)</p> <p>Soutien du personnel enseignant par des "paquets pédagogiques" tels que ceux établis par</p> <p>AG (Hautnah), BL (Hilfestellungen) SG (Lehrmittel der AHSGA) ZH (liste de matériel pédagogique)</p>

⁹ Narring F, Michaud P-A, Wydler H, Davatz F, Villaret M. Sexualité des adolescents et sida : processus et négociations autour des relations sexuelles et du choix de la contraception. Lausanne : Institut universitaire de médecine sociale et préventive, 1997 (Raisons de santé, 4).

